

Un emprunt au langage populaire parisien du XIX^e siècle : le verbe *chialer*

Suzelle Blais

Number 159, Fall 2010

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/61606ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

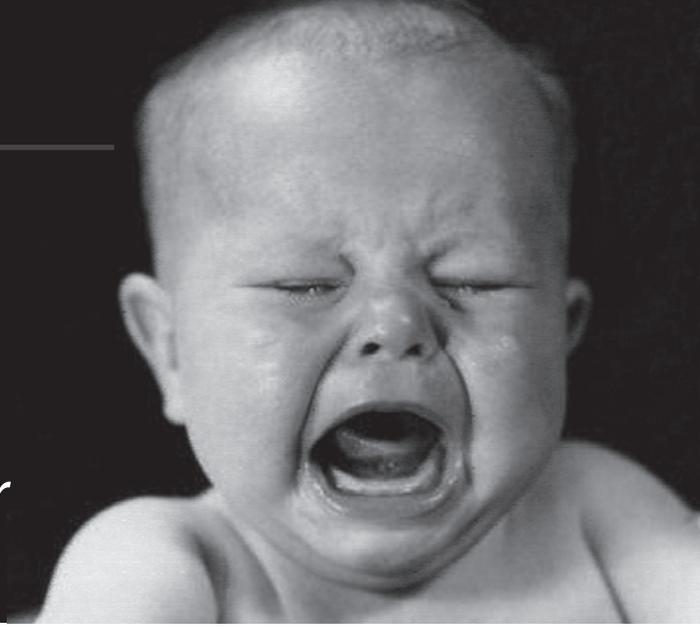
[Explore this journal](#)

Cite this article

Blais, S. (2010). Un emprunt au langage populaire parisien du XIX^e siècle : le verbe *chialer*. *Québec français*, (159), 100–102.

Un emprunt au langage populaire parisien du XIX^e siècle : le verbe *chialer*

PAR SUZELLE BLAIS*



À l'instar des verbes qui nous ont intéressée jusqu'à maintenant, le mot *chialer* appartient lui aussi au français général. Et, comme ces derniers, il a développé en français québécois de nouveaux sens, surtout figurés, et de nombreux emplois qui en font un verbe très usité aujourd'hui dans la langue familière. En revanche, en français général, *chialer*, qui est apparu tardivement dans les dictionnaires, n'a qu'une acception, soit celle de « pleurer ». Enfin, il est consigné avec la marque *familier* par certains et *populaire* par d'autres. Le *Dictionnaire historique de la langue française* précise son niveau de langue ainsi : « D'usage argotique à l'origine, il est aujourd'hui à peine familier, mais reste péjoratif¹ ».

D'où vient ce verbe à la consonance quelque peu particulière ? On sait qu'il est issu du français populaire parisien, mais son origine est douteuse. Selon les étymologistes, il pourrait se rattacher au moyen français *chiau* « petit chien » qui a donné la forme moderne *chiot*. En outre, d'après certains, l'influence de la locution populaire *chier des yeux*, attestée depuis 1616 au sens de « pleurer », n'est peut-être pas à écarter. Enfin, précisons que *Le Dictionnaire historique de la langue française* et le *Dictionnaire culturel en langue française* des éditions Le Robert privilégient cette explication, alors que *Le Grand Robert de la langue française* ainsi que les différentes éditions du *Petit Robert* le font venir de *chiailler*, un diminutif de *chier*. Quoi qu'il en soit, laissons aux spécialistes de l'étymologie, qui n'en sont pas à leurs premières difficultés, la tâche d'établir la véritable origine et la filiation de ce verbe.

Le mot est attesté d'abord en 1844 en argot parisien, avec l'acception de « crier » en parlant d'un petit chien ; la première attestation au sens de « pleurer » date de 1847. Quant à sa fréquence d'emploi aujourd'hui, en français général, le *Dictionnaire du français non conventionnel* note qu'il est « très usuel² ».

Le verbe est-il, en français québécois, un emprunt aux parlers français qui, comme on le sait, ont fourni à l'époque de la Nouvelle-France un nombre considérable de mots, ou s'agit-il dans le cas présent d'un verbe du français populaire de Paris, qui se serait imposé chez nous au début du XX^e siècle ? Les attestations tardives dans la documentation nous permettent d'opter pour la deuxième explication. En effet, le verbe *chialer* est absent des ouvrages sur le français québécois jusqu'au début du XX^e siècle. Dionne sera le premier, en 1909, à le consigner avec l'acception de « pleurnicher » en parlant d'un enfant ; sans donner ses sources et sans explication, il affirme qu'il s'agit d'une « expression acadienne » ! De plus, bien que le *Glossaire du parler français au Canada* consigne des exemples de *chialer* attestés dans quelques parlers de France, on ne peut en conclure que ces derniers soient à l'origine de l'introduction de *chialer* en français québécois, car ce verbe est également entré tardivement dans ces parlers. À ce sujet, le linguiste Albert Dauzat écrit dans son *Essai de méthodologie linguistique* : « L'influence de la langue de Paris n'est devenue décisive qu'avec la création des chemins de fer et le développement des routes, qui ont marqué le milieu du XIX^e siècle³ ».

J'ai chialé pire qu'un enfant

Braillé comme un veau

En emploi intransitif et dans son sens concret, *chialer* signifie « pleurer ; pleurnicher, brailler, chigner » en parlant d'un adulte ou d'un enfant. Pour illustrer ce sens, une citation de Gérard Bessette : « Conformément au renseignement du chef de gare, le train s'est amené vers 10 h 40. Il y avait quelques abrutis qui attendaient dans la salle, entre autres une famille de cinq personnes avec un mioche morveux qui chialait continuellement⁴ ». Dans le roman *Les filles de Caleb*, Arlette Cousture raconte : « Céline frotta les oreilles de son enfant avec un peu trop d'énergie. Il commença à chialer. Elle lui donna une taloche derrière la tête. Prenant conscience de son geste, elle éclata en sanglots⁵ ». De Jean-Paul Filion : « J'ai chialé pire qu'un enfant. Braillé comme un veau, et j'ai sacré pour cracher comme il faut toute la rage qui m'était venue comme un rush⁶ ».

Outre les verbes *pleurer*, *pleurnicher*, *brailler* et *chigner*, le verbe *chialer* a aussi, comme autre synonyme en français québécois le verbe *lyrer* que le *Glossaire du parler français au Canada* définit par « pleurer, pleurnicher longtemps sur le même ton ». Ce verbe, qui signifie également « rabâcher toujours la même chose », est encore bien vivant.

Ajoutons que les verbes *chialer* et *pleurer* n'ont pas les mêmes connotations. *Chialer* exprime notamment un sentiment de frustration, de mécontentement provoquant généralement l'exaspération et même le mépris, ce qui, entre autres, le distingue du verbe *pleurer*. En outre, alors que *chialer* relève du registre familier et même populaire, en

plus d'être senti comme péjoratif, *pleurer* est un mot du français général qui appartient au langage soutenu. Le contexte de Louis Aragon, que cite le *Dictionnaire culturel en langue française*, illustre bien cette distinction : « Quand elle s'était mise à pleurer la première fois, il l'avait regardée avec haine. Il s'était dit que ça, alors, les larmes, ça ne prendrait pas avec lui. Qu'elle chiale ! Qu'elle se fasse mal si ça lui chante ! C'est trop facile, les yeux mouillés, le mouchoir qu'on déchire. Bon bon... Et puis c'était insupportable, et il ne l'avait pas supporté. Paulette ! La chose incompréhensible était Paulette, Paulette qui sanglotait. Il avait beau la détester, c'était Paulette qu'il avait tant aimée, sa petite fille, son bonheur... Non, je t'en prie, ne pleure plus, ne pleure plus⁷ ».

Tout le monde chiale, mais personne ne s'implique vraiment

Dans les contextes suivants, les sens figurés qui se sont développés sont liés à l'idée générale de se plaindre, et surtout se plaindre sans cesse. Employé intransitivement et absolument, le verbe *chialer* signifie ici « se plaindre, pester, râler ». André Major écrit : « Jacques et Raymond ne sont pas venus souper et la mère chiale parce qu'ils ne l'en ont pas avertie⁸ ». De Raymond Plante : « Guy Rouleau n'est pas satisfait de son nœud de cravate. C'est une habitude chez lui. [...] Rouleau gueule contre les fabricants de cravates, il chiale et bougonne comme si cela devait changer quelque chose au fait qu'il ne sait pas équilibrer les deux bouts de sa cravate⁹ ».

Et si l'on agissait au lieu de critiquer ? Cette remarque revient souvent dans la documentation : « Le seul qui a récupéré quelque chose dans cette église-là, c'est moi, ajoute M. Lajoie. Tout le monde chiale, mais personne ne s'implique vraiment » (*Le Soleil*, 19 août 2009, p. 3). « Je suis tannée de voir que les choses ne bougent pas, raconte-t-elle. Au lieu de chialer, j'ai décidé de m'impliquer ! » (*Le Nouvelliste*, 12 octobre 2009, p. 19).

« Le député Bernard Drainville a lancé un appel aux Québécois pour qu'ils apposent leur signature à la pétition avant la date limite du 4 février. "Les Québécois, on aime ça parfois chialer", note M. Drainville. Là, je dis : Posons un geste et signons la pétition. Ça va nous donner du gaz à nous autres [les politiciens] » (*Le Soleil*, 28 janvier 2010, p. 12).

Construit avec la préposition *après*, en emploi intransitif, *chialer* signifie « se plaindre de qqn, critiquer qqn, pester contre qqn ». Tirée de *Quelques adieux*, cette citation de Marie Laberge : « Bon, O.K. Changions de tactique : tu vas me tenir au courant de tout, même de ce qui pourrait me choquer, tu vas me dire tout ce que tu découvres et je te garantis que tu vas m'entendre chialer après toi si je trouve que tu ne t'aides pas¹⁰ ».

« Une autre anecdote qui arrive souvent, c'est que plusieurs personnes oublient leur adresse. Il y a aussi les femmes qui chialent après leur mari. Normalement les gens sont très joyeux, mais il ne faut pas mentir, il y en a des plus agressifs. Tout le monde ne porte pas la boisson de la même manière » (*Le Quotidien*, 21 décembre 2009, p. 4).

Le verbe *chialer* s'emploie également avec la préposition *contre* au sens de « critiquer qqn ou qqch., se plaindre de qqn ou de qqch. », qu'attestent ces citations extraites de la presse écrite : « Parfois il saute sur la glace pour venir nous aider. Tu n'entendras jamais personne chialer contre Guillaume » (*La Presse*, 6 février 2010, p. 8). « On aura beau chialer sans cesse contre l'hiver, si on regarde ça de loin, on remarquera bien que tout un chacun y trouve son compte » (*Le Quotidien*, 16 décembre 2009, p. 14).

Les chums ne nous chialeront pas

Depuis les années 1940 environ, le verbe *chialer* est également employé comme verbe transitif direct, au sens de « critiquer qqn ». Plutôt rare à l'écrit, cette construction a cependant toujours cours dans la langue orale. Dans *Les beaux jours viendront...*, Charles-Henri Beaupray écrit : « L'un d'eux à la fin, au moment où Sampson allait parler, sembla exprimer l'opinion de tous : — J'pense qu'on peut accepter ça, les gars. Les chums ne nous chialeront pas¹¹ ». Jos-Phydim Michaud raconte : « — Ce n'est pas une femme pour toi, ce n'est pas une femme de cultivateur. Comment est-ce qu'ils m'ont chialé pis chialé. Dans le fond, si j'avais été libre, si j'avais été journalier, il est tout probable que je lui aurais fait une proposition de mariage¹² ». « Je vais bénir ce que vous avez à demander. Que ce soit la paix sur la Terre, pour que justice soit faite ou pour que votre famille se porte bien, nous allons demander à sainte Anne de vous écouter. Si elle ne le fait pas, on demandera à

sa fille Marie. Si ça ne fonctionne pas, on se tournera vers Jésus, le petit-fils d'Anne. Et si ça ne fonctionne toujours pas, vous pourrez alors les chiâler, de dire l'abbé Linteau, mi-sérieux mi-blogueur » (*Le Quotidien*, 27 juillet 2009, p. 4).



Z'êtes tannée de l'hiver ? (www.tetesaclaques.tv/)

Les déverbaux : chialerie, chialage ; chialeur, chialeux

Le verbe *chialer* a développé deux déverbaux tant en français général qu'en français québécois ; cependant, les suffixes de ces dérivés ne sont pas les mêmes, pas plus que la fréquence. Alors que l'action de *chialer* s'exprime en français québécois par le substantif *chialage*, très usuel, le mot attesté en français général est *chialerie*. Ce dernier est absent des dictionnaires, à l'exception du *Trésor de la langue française* et du *Dictionnaire du français non conventionnel* qui le dit peu fréquent dans la documentation¹³. Le mot *chialerie* est probablement formé sur le modèle de mots de sens voisins tels que *criaillerie*, attesté dès le XVI^e siècle, et *pleurnicherie*, du verbe *pleurnicher*, un synonyme de *chialer* au sens de « pleurer ».

D'autre part, voici ce qu'écrit le *Trésor de la langue française* au sujet du suffixe *-age* présent ici dans le substantif *chialage* : « *-age* s'accôle à des verbes intransitifs plus ou moins péjoratifs ou désignant des activités de valeur inférieure ; bon nombre de dérivés appartiennent au langage populaire ou familier ». De plus, les exemples qu'il donne montrent que cette suffixation très productive sert à former de nombreux mots en français général. Et que dire de cette terminaison en français québécois ! Appartenant au même champ sémantique, on peut déjà citer, outre *chialage*, les mots *brailage*, *pleurage*, *pleurnichage* et de nombreux autres.

Chialer a aussi donné le dérivé *chialeur*, *euse*, attesté en français général comme nom et adjectif depuis 1883. En revanche, dans le langage familier, en français québécois, la forme *chialeux*, *euse* a été privilégiée tant à l'écrit qu'à l'oral. La tendance très répandue à l'amuïssement de *r*, à la finale, ne date pas d'aujourd'hui selon Marcel Juneau qui écrit : « L'affaiblissement de la consonne *r* en québécois actuel [...], n'est généralement pas [...] une innovation québécoise. Tout au contraire, c'est un héritage des parlers de France. Il était bien plus accusé dans le québécois des siècles passés ; de nos jours, la langue populaire en reste encore fortement marquée, celle des milieux instruits l'est beaucoup moins¹⁴ ».

En conclusion, voici quelques exemples des mots *chialage* et *chialeux* recueillis dans la presse et dans la langue orale : « J'aurais aimé avoir un troisième enfant, mais mon conjoint ne voulait rien savoir [...]. Il me disait : "Si nous en avons un troisième, tu vas recommencer à chialer". En fait, j'ai toujours dû insister

pour qu'il partage les tâches familiales ; c'est ça qu'il appelle mon chialage ! » (*La Gazette des femmes*, novembre-décembre 1988, p. 6). Le mot *chialeux*, en emploi nominal : « Puis, Gaétan Boucher lui a rappelé qu'il avait déjà dit que c'était toujours deux ou trois "chialeux" qui critiquaient le conseil aux assemblées » (*Le Soleil*, 1978, 24 octobre, p. A-14) ; et, employé adjectivement : « Elle perce des dents, c'est pour ça qu'elle est chialeuse¹⁵ ». □

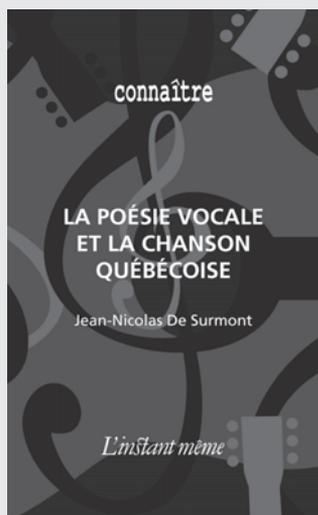
* *Linguiste et chercheure indépendante*

Notes

- 1 *Dictionnaire historique de la langue française*, sous la direction d'Alain Rey, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1998, 3 vol.
- 2 Jacques Cellard et Alain Rey, *Dictionnaire du français non conventionnel*, 2^e éd., Paris, Hachette, 1991.
- 3 Albert Dauzat, *Essai de méthodologie linguistique dans le domaine des langues et des patois romans*, Paris, Librairie Honoré Champion, Éditeur, 1906, p. 196.
- 4 Gérard Bessette, *Le Libraire*, Montréal, Le Cercle du livre de France, 1968, p. 93.
- 5 Arlette Cousture, *Les filles de Caleb*, Montréal, Québec / Amérique, 1985, t. 1, *Le chant du coq*, p. 19.
- 6 Jean-Paul Filion, *À mes ordres, mon colonel !*, [Montréal], Leméac, 1982, p. 101.
- 7 *Dictionnaire culturel en langue française*, sous la direction d'Alain Rey, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2005.
- 8 André Major, *Le cabochon*, Montréal, Éditions Parti pris, 1964, p. 25.
- 9 Raymond Plante, *La débarque*, Montréal, L'Actuelle, 1974, p. 71.
- 10 Marie Laberge, *Quelques adieux*, Montréal, Boréal, 1992, p. 318.
- 11 Charles-Henri Beaupray, *Les beaux jours viendront...*, Québec, Éditions Presses Sociales, 1941, p. 139-140.
- 12 Jos-Phydime Michaud, *Kamouraska, de mémoire...*, Paris, François Maspero, Coll Actes et mémoires du peuple, 1981, p. 170-171.
- 13 Voir note 2.
- 14 Marcel Juneau, *Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec Étude des graphies des documents d'archives*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1972, p. 171.
- 15 Informations recueillies lors d'enquêtes linguistiques que nous avons effectuées en 1980, à Trois-Pistoles (localité du Bas-Saint-Laurent).

L'instant même

collection
« *Connaître* »



Jean-Nicolas De Surmont offre un survol de l'histoire du Québec à travers ses chansonniers et ses mouvements musicaux.

L'instant même
Collection « *Connaître* » n° 6
168 pages, 15\$

LA POÉSIE VOCALE ET LA CHANSON QUÉBÉCOISE

Voilà, je crois, une synthèse, brève mais combien importante, de la place que la chanson occupe dans notre patrimoine culturel. Aujourd'hui plus que jamais, la chanson sert de catalyseur de la diversité du français employé dans l'ensemble de la Francophonie.

Jean-François Crépeau,
Le Canada français

Jean-Nicolas De Surmont

www.instantmeme.com